# L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS--SUPPLEMENT.

Bureau—rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI, 24 DECEMBRE, 1884. 58eme Annee.

## Ventes pour Taxes d'Etat de Proprietes Foncieres.

L'ETAT DE LA LOUISIANE vs. LES DELINQUANTS DE TAXES—PAROISSE D'ORLEANS, SEPTIEME DISTRICT.

En vertu de l'autorité en moi addressé par la constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de la maison de Cour en laquelle la Cour Civile de District de la dite paroisse est tenue, étant sur l'Allée St. Antoine, dans le Second District de cette ville, durant les heures legales, pour les ventes judiciaires, commençant à 11 heures A. M., samedi, 3ème jour de janvier, A. D. 1885, et continuant chaque jour successif, jusqu'à ce que les dites ventes soient complétées toutes propriétés immeubles sur lesquelles les dites taxes sont dûes, à l'Etat de la Louisiane et paroisse d'Orléans, pour enforcer la collection des taxes assessées dans les années 1882 et 1883, ensemble avec les intérêts ci-dessus, du 31ème jour de Décembre de l'année dans laquelle les dites taxes étaient dues au taux de 1 pour cent parmois jusqu'au paiement, ainsi que tous les frais ci-dessus. Les noms les dits délinquants payeurs de taxes, le montant des taxes dûes par chacun sur l'assessment de la dite année, et les propriétés immeubles assessées à chacun pour être offertes en vente comme suit

[illegible] SUC. DANIEL—
Taxe de 1882, montant à..............$2 10
Un certain lot de terre, ensemble avec les [illegible] qui s'y trouvent, situé dans le [illegible] la ville de la Nouvelle-Or[illegible] dans l'ilet borné par les rues Cambronne, Madison, Jeannette et Cinquième, [illegible] le lot No. 10 de l'ilet No. 179; dit lot No. 10 mesure 60 pieds de face à la rue Cambronne sur une profondeur de 120 [illegible]

[illegible], ELIZA—
Taxe de 1883, montant à..............$1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Cambronne, Jefferson, Jeannette et Sixième, désigné comme lot lettre F de l'ilet No. 197; le dit lot lettre F mesure 30 pieds de face à la rue Jeannette sur une profondeur de 150 pieds.

RANDOLPH, A.—
Taxe de 1882, montant à..............$1 20
Taxe de 1883, montant à..............1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hillary, Adams, Hampson et Deuxième, désigné comme lot No. 20 de l'ilet No. 80; le dit lot No. 20 mesure 30 pieds de face à la rue Hampson sur une profondeur de 100 pieds.

ROLLE, ALBERT—
Taxe de 1882, montant à..............$1 50
Taxe de 1883, montant à..............1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Madison, Dublin, Zimple et Troisième, désigné comme lot No. 23 de l'ilet No. 118; le dit lot No. 23 mesure 30 pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de 120 pieds.

ROGERS, M. H.—
Taxe de 1882, montant à..............$4 20
Taxe de 1883, montant à..............4 20
Quatorze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hillary, Lowerline, Plum et Cinquième, désignés comme les lots Nos. 13 à 26 de l'ilet No. 158.

ROYAL, EUGENE—
Taxe de 1882, montant à..............$3 00
Taxe de 1883, montant à..............3 00
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Millaudon, Lowerline, Ann et De Armas, désignés comme les lots Nos. 12, 13, 14, 15 et 16 de l'ilet No. 37; les dits lots Nos. 12, 13, 14, 15 et 16 mesurent ensemble 150 pieds de face à la rue Ann sur une profondeur de 105 pieds.

RAYE, CHARLES—
Taxe de 1882, montant à..............$2 40
Taxe de 1883, montant à..............2 40
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hillary, Adams, Ann et DeArmas, désignés comme lots Nos. 6 et 7 de l'ilet No. 35; les dits lots Nos. 6 et 7 mesurent ensemble 60 pieds de face à la rue DeArmas sur une profondeur de 105 pieds.

ROBINSON, THOS. P.—
Taxe de 1882, montant à..............$1 80
Taxe de 1883, montant à..............1 80
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hillary, Adams, Commercial et Pearl, désignés comme lots Nos. 11 et 14 de l'ilet No. 56; les dits lots Nos. 11 et 14 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Commercial sur une profondeur de 150 pieds.

RIDDELL, GEORGE—
Taxe de 1883, montant à..............75c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Millaudon, Clinton, Levée et Wall, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. 21; le dit lot No. 4 mesure 30 pieds de face à la rue Millaudon sur une profondeur de 100 pieds.

RIXNER, AMELIE—
Taxe de 1883, montant à..............$3 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Lowerline, Clinton, Hampson et Deuxième, désignés comme lots Nos. 6 et 7 de l'ilet No. 78; les dits lots Nos. 6 et 7 mesurent 60 pieds de face à la rue Hampson sur une profondeur de 138 pieds.

REICHERT, SUC. GEO.—
Taxe de 1883, montant à..............$4 80
Un certain lot et une portion d'un autre certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dublin, Madison, Hampson et Deuxième, désignés comme lot No. 11 et trois-quarts du lot No. 12 de l'ilet No. 86; le dit lot No. 11 mesure 30 pieds de face à la rue Hampson sur une profondeur de 137 pieds; les trois quarts du lot No. 12 mesurent 15 pieds de face à la rue Hampson sur une profondeur de 137 pieds.

ROBBINS, Mme J. L.—
Taxe de 1882, montant à..............60c
Taxe de 1883, montant à..............60c
Un certain lot et une portion d'un autre certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Léonidas, Jefferson, Levée et le Mississippi, désignés comme lot No. 15 et une portion du lot No. 6 de l'ilet No. 4.

REED, ROBERT—
Taxe de 1883, montant à..............$1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Lowerline, Général Scott, Wall et Esther, désigné comme le lot No. 14 de l'ilet No. 24; le dit lot No. 14 mesure 45 pieds de face à la rue Esther sur une profondeur de 142 pieds.

ROBERTSON, D.—
Taxe de 1882, montant à..............75c
Taxe de 1883, montant à..............75c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Millaudon, Général Scott, Wall et Esther, désigné comme le lot No. 9 de l'ilet No. 25; le dit lot No. 9 mesure 31 pieds de face à la rue Millaudon sur une profondeur de 100 pieds; le dit lot No. 9 forme l'encoignure des rues Millaudon et Wall.

SLIDELL, JNO.—
Taxe de 1882, montant à..............24c
Taxe de 1883, montant à..............24c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jefferson, Cambronne, le Chemin Coquillé de la Nouvelle-Orléans et la rue Marks, désigné comme lots Nos. 2 et 3 de l'ilet No. 646; les dits lots Nos. 2 et 3 mesurent ensemble 60 pieds de face à la rue Marks sur une profondeur de 190 pieds.

SLIDELL, JOHN—
Taxe de 1882, montant à..............24c
Taxe de 1883, montant à..............24c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jefferson, Cambronne, le Chemin Coquillé de la Nouvelle-Orléans et la rue Marks, désignés comme lots Nos. 6 et 7 de l'ilet No. 646; les lots Nos. 6 et 7 mesurent ensemble 60 pieds de face à la rue Marks et 60 pieds à l'arrière sur une profondeur de 161 pieds d'un coté et 146 pieds de l'autre coté.

SYCAMORE POWDER COMPANY—
Taxe de 1882, montant à..............80c
Taxe de 1883, montant à..............80c
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jefferson, Cambronne, le Chemin Coquillé de la Nouvelle-Orléans et la rue Marks, désignés comme lots Nos. 4, 5, 8 et 9 de l'ilet No. 646; les dits lots Nos. 4 et 5 mesurent ensemble 60 pieds de face à la rue Marks et 50 pieds à l'arrière sur une profondeur de 191 pieds d'un coté et 206 pieds de l'autre coté; les lots Nos. 8 et 9 mesurent ensemble 60 pieds de face au Chemin Coquillé de la Nouvelle Orléans sur une profondeur de 106 pieds d'un coté et 121 pieds de l'autre coté.

SLIDELL, Vve THOS.—
Taxe de 1882, montant à..............60c
Taxe de 1883, montant à..............60c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Jefferson, Cambronne, Dix huitième et Marks, désigné comme l'ilet No. 641; le dit ilet No. 641 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

SLIDELL, Vve THOS.—
Taxe de 1882, montant à..............60c
Taxe de 1883, montant à..............60c
Huit certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jefferson, Cambronne, le Chemin Coquillé de la Nouvelle-Orléans et la rue Marks, désignés comme lots Nos. 1 et 10 à 16 inclusivement de l'ilet No. 646; le dit lot No. 1 mesure 30 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 120 pieds; les dits lots Nos. 10 à 16 mesurent ensemble 138 pieds de face à la rue Jefferson et 120 pieds à l'arrière sur une profondeur de 221 pieds d'un coté et 206 pieds de l'autre coté; les dits lots Nos. 10 à 16 forment l'encoignure de la rue Jefferson et le Chemin Coquillé de la Nouvelle Orléans; le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Jefferson et Marks.

SISTRAUD, S[illegible] C. S.—
Taxe de 1882, montant à..............18c
Taxe de 1883, montant à..............18c
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Léonidas, Jefferson, Seizième et Strelitz, désignés comme lots No. 1, 2 et 3 de l'ilet No. 576; les dits lots Nos. 1, 2 et 3 mesurent ensemble 90 pieds de face à la rue Strelitz sur une profondeur de 120 pieds, le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Strelitz et Jefferson.

STARK, F. O.—
Taxe de 1882, montant à..............$7 40
Taxe de 1883, montant à..............2 40
Deux certains ilets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornés par les rues Washington, Bernadette, Seizième et le Chemin Coquillé Washington, désignés comme les ilets Nos. 563 et 586

SLIDELL, J.—
Taxe de 1882, montant à..............24c
Taxe de 1883, montant à..............24c
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jefferson, Léonidas, Dix-septième et Strelitz, désignés comme les lots Nos. 13, 14, 15 et 16 de l'ilet No. 593; les dits lots Nos. 13, 14, 15 et 16 mesurent ensemble 120 pieds de face à la rue Strelitz sur une profondeur de 120 pieds.

STEIN, LOUIS—
Taxe de 1882, montant à..............$1 50
Taxe de 1883, montant à..............1 50
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Monroe, Léonidas, Nelson et Dixième, désigné comme l'ilet No. 339; le dit ilet No. 339 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

STELLA, J. M.—
Taxe de 1882, montant à..............30c
Taxe de 1883, montant à..............30c
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, [illegible] le septième district de la ville [illegible] de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet bo[illegible] par les rues [illegible] son, Léonidas [illegible] Nelson et Onzième [illegible] comme [illegible] lots Nos. 1, 2 et 3 de l'ilet [illegible] dits lots Nos. 1, 2 et 3 mesurent [illegible] pieds de face à la rue Jefferson [illegible] deur de 120 pieds, le dit lot No [illegible] coignure des rues Jefferson et N[illegible]

STELLA, J. M.—
Taxe de 1882, montant à..............9c
Taxe de 1883, montant à..............9c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jefferson, Léonidas, Nelson et Onzième, désigné comme lot No. 7 de l'ilet No. 359, le dit lot No. 7 mesure 30 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 120 pieds.

SLIDELL, J.—
Taxe de 1882, montant à..............48c
Taxe de 1883, montant à..............48c
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Live Oak, Upperline, Quatorzième et Collapissa, désignés comme lots Nos. 19, 20, 21 et 22 de l'ilet No. 480; les dits lots Nos. 19, 20, 21 et 22 font face à la rue Live Oak.

SLIDELL, JOHN—
Taxe de 1882, montant à..............60c
Taxe de 1883, montant à..............60c
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Cambronne, Jefferson, Quatorzième et Collapissa, désignés comme lots Nos. 1, 2, 3 et 4 de l'ilet No. 469; le dit lot No. 1 mesure 61 pieds de face à la rue Quatorzième sur une profondeur de 122 pieds; les dits lots Nos. 2, 3 et 4 mesurent 183 pieds de face à la rue Quatorzième sur une profondeur de 122 pieds; le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Quatorzième et Cambronne.

SLIDELL, JOHN—
Taxe de 1882, montant à..............36c
Taxe de 1883, montant à..............36c
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue Dublin l'avenue Carrollton, les rues Collapissa et Treizième, désignés comme les lots Nos. 6, 7 et 8 de l'ilet No. 455; les dits lots Nos. 6, 7 et 8 mesurent 81 pieds de face à la rue Dublin sur une profondeur de 108 pieds.

SALVADORE, ESPRIT—
Taxe de 1882, montant à..............12c
Taxe de 1883, montant à..............12c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situes dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hamilton, Laurel Grove, Treizième et Collapissa, désignés comme lots Nos. 9 et 10 de l'ilet Nos. 443 et 445; les dits lots Nos. 9 et 10 mesurent 61 pieds de face à la rue Collapissa sur une profondeur de 122 pieds; le dit lot No. 10 forme l'encoignure des rues Collapissa et Laurel Grove.

SLIDELL, JOHN—
Taxe de 1882, montant à..............12c
Taxe de 1883, montant à..............12c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Clay, Laurel Grove, le New Orleans, St. Louis and Chicago Railroad et la rue Collapissa, désignés comme les lots Nos. 13 et 14, étant les deux-tiers de l'ilet No. 442 et le tiers de l'ilet No. 444; les dits lots Nos. 13 et 14 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Treizième sur une profondeur de 122 pieds.

SLIDELL, JOHN—
Taxe de 1882, montant à..............30c
Taxe de 1883, montant à..............30c
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Clay, Laurel Grove, Treizième, le New Orleans, St. Louis and Chicago Railroad et la rue Collapissa, dé[illegible]nés comme les lots Nos 1, 2, 3, 4 et 5, étant les deux-tiers de l'ilet No. 442 et le tiers de l'ilet No. 444; le dit lot No. 1 mesure 36 pieds de face à la rue Collapissa sur une profondeur de 60 pieds; les lots Nos. 2, 3, 4 et 5 mesurent 122 pieds de face à la rue Collapissa sur une profondeur de 122 pieds; le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Collapissa et Laurel Grove.

SAMBOLA A. ET P. A. DUCROS—
Taxe de 1882, montant à..............12c
Taxe de 1883, montant à..............12c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Laurel Grove, Hamilton, Neuvième et Napoléon, désignés comme les lots Nos. 13 et 14 de l'ilet No 300; les dits lots Nos. 13 et 14 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Laurel Grove sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 13 forme l'encoignure des rues Laurel Grove et Napoléon.

SHARP, JULIE A.—
Taxe de 1882, montant à..............15c
Taxe de 1883, montant à..............15c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Léonidas, Jefferson, Neuvième et Dixième, désigné comme lot No. 5 de l'ilet Nos. 304 et 325; le dit lot No. 5 mesure 60 pieds de face à la rue Neuvième sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 5 forme l'encoignure des rues Neuvième et Jefferson.

SAMBOLA, A. ET P. A. DUCROS—
Taxe de 1882, montant à..............24c
Taxe de 1883, montant à..............24c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hamilton, Laurel Grove, Napoléon et Dixième, désignés comme lots Nos. 4 et 5 de l'ilet Nos. 331; les dits lots Nos. 4 et 5 mesurent 60 pieds de face à la rue Laurel Grove sur une profondeur de 120 pieds.

SATCHELL, CHAS.—
Taxe de 1882, montant à..............24c
Taxe de 1883, montant à..............24c
Deux certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Marie, Cohn et Huitième, désignés comme lots Nos. 23 et 24 de l'ilet No. 262; les dits lots Nos. 23 et 24 mesurent ensemble 60 pieds de face à la rue Monroe sur une profondeur de 150 pieds.

SATCHELL, CHAS.—
Taxe de 1882, montant à..............18c
Taxe de 1883, montant à..............18c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Marie, Cohn et Huitième, désigné comme le lot No. 19 de l'ilet No. 262; le dit lot No. 19 mesure 30 pieds de face à la rue Huitième sur une profondeur de 120 pieds.

SIMON, ABRAHAM ET EPOUSE—
Taxe de 1882, montant à..............36c
Taxe de 1883, montant à..............36c
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hamilton, Upperline, Septième et Huitième, désignés comme lots Nos. 6, 7 et 8 de l'ilet No. 266; les dits lots Nos. 6, 7 et 8 mesurent ensemble 98 pieds de face à la rue Upperline sur une profondeur de 153 pieds.

SLIDELL, JOHN—
Taxe de 1882, montant à..............$1 20
Taxe de 1883, montant à..............1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Cambronne, Madison, Seizième et Edinburgh, désigné comme l'ilet No. 551; le dit ilet No. 551 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

SLIDELL, JOHN—
Taxe de 1882, montant à..............$1 20
Taxe de 1883, montant à..............1 20
Deux certains ilets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornés par les rues Cambronne, Madison, Quinzième et Edinburgh, désignés comme les ilets Nos. 533 et 534; les dits ilets Nos. 533 et 534 mesurent 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

SATCHELL, CHAS.—
Taxe de 1882, montant à..............72c
Taxe de 1883, montant à..............72c
Dix certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Marie, Cohn et Huitième, désignés comme lots Nos. 7, 8, 9, 10, 11 et 12 de l'ilet No. 262, les dits Nos. 7, 8, 9 et 10 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Cohn sur une profondeur de 120 pieds, les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent ensemble 60 pieds de face à la rue Marie sur une profondeur de 150 pieds, le dit lot No. 10 forme l'encoignure des rues Cohn et Marie.

SIMMS, P.—
Taxe de 1882, montant à..............$1 20
Taxe de 1883, montant à..............1 20
Douze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Cambronne, Jefferson, Jeannette et Sixième, désignés comme lots Nos. 6 à 17 inclusivement de l'ilet No. 197, les dits lots Nos. 6 à 9 mesurent 120 pieds de face à la rue Cambronne sur une profondeur de 120 pieds, le dit lot No. 10 mesure 30 pieds de face à la rue Cambronne sur une profondeur de 120 [illegible] Nos. 11 et 12 mesurent [illegible] les dits lots à la rue Sixième [illegible] sur une profondeur de 150 pieds; [illegible] No. 14 mesure 30 pieds de face à la rue Sixième sur une profondeur de 120 pieds, le dit lot No. 10 forme l'encoignure des rues Cambronne et Sixième; les dits lots Nos. 14, 15 et 16 mesurent ensemble 90 pieds de face à la rue Sixième sur une profondeur de 120 pieds et forment l'encoignure des rues Jefferson et Sixième; le dit lot No. 17 mesure 30 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 120 pieds.

SATCHELL, CHARLES—
Taxe de 1882, montant à..............48c
Taxe de 1883, montant à..............48c
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Marie, Cohn et Huitième, désignés comme lots Nos. 1, 2, 3 et 4 de l'ilet No. 262, les dits lots Nos. 1, 2, 3 et 4 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Cohn sur une profondeur de 120 pieds, le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Cohn et Monroe.

SLIDELL, JOHN—
Taxe de 1882, montant à..............$1 20
Taxe de 1883, montant à..............1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Marie, Monroe, Seizième et Forshey, désigné comme l'ilet No. 512, le dit ilet No. 512 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

SLIDELL, JOHN—
Taxe de 1882, montant à..............$1 20
Taxe de 1883, montant à..............1 20
Deux certains ilets de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornés par les rues Léonidas, Monroe, Quinzième et Forshey, désignés comme les ilets Nos. 510 et 511; les dits ilets Nos. 510 et 511 mesurent 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

SCHULTZ, H. G.—
Taxe de 1882, montant à..............75c
Taxe de 1883, montant à..............75c
Dix certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Cambronne, Madison, Forshey et Quatorzième, désignés comme lots Nos. 13 à 22 inclusivement de l'ilet Nos. 493, le dit lot No. 13 mesure 30 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 120 pieds; les dits lots Nos. 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21 mesurent 240 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 22 mesure 30 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 13 forme l'encoignure des rues Madison et Forshey; le dit lot No. 22 forme l'encoignure des rues Madison et Quatorzième.

STEFFLIN, SUC. CHAS.—
Taxe de 1882, montant à..............$4 20
Taxe de 1883, montant à..............4 20
Treize certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Upperline, Plum et Cinquième, désigné comme les lots Nos. 12 à 24 inclusivement de l'ilet No. 172, le dit lot No. 12 mesure 30 pieds de face à la rue Cinquième sur une profondeur de 150 pieds; le lot No. 13 mesure 30 pieds de face à la rue Cinquième sur une profondeur de 124 pieds; le lot No. 14 mesure 30 pieds de face à la rue Upperline sur une profondeur de 79 pieds et forme l'encoignure des rues Upperline et Cinquième; les dits lots Nos. 15 à 22 mesurent ensemble 248 pieds de face à la rue Upperline sur une profondeur de 79 pieds; le dit lot No. 23 forme l'encoignure des rues Upperline et Plum; le lot No. 24 mesure 30 pieds de face à la rue Upperline sur une profondeur de 79 pieds; le lot No. 24 mesure 30 pieds de face à la rue Plum sur une profondeur de 150 pieds.

SCHMIDT, F. W.—
Taxe de 1882, montant à..............$6 06
Taxe de 1883, montant à..............6 06
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Dublin, Madison, Green et Septième, désigné comme l'ilet No. 296; le dit ilet No. 296 mesure 301 pieds de face sur une profondeur de 326 pieds.

ST. PIERRE, B. P.—
Taxe de 1882, montant à..............$1 35
Taxe de 1883, montant à..............1 35
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jefferson, Cambronne, Plum et Cinquième, désignée comme une portion de terre de l'ilet No. [illegible] la dite portion de terre mesure 90 pieds de [illegible] à la rue Jefferson sur une profondeur [illegible] pieds; la dite portion forme l'encoignure des rues Jefferson et Cinquième.

Le dit jour de vente je vendrai telle portion spécifiée de chaque dites propriétés ainsi quelles seront désignées par chaque débiteur, et en cas que le débiteur n'aurait pas désigné un nombre suffisant de propriétés, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre quantité de chaque propriété spécifiée, de tel débiteur, l'acquéreur qui achètera pour le montant des taxes, intérêts et frais dûs par le dit débiteur, la vente sera sans appréciation, comptant, en monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue sera rachetable durant l'espace d'un an, en payant le prix d'achat avec 20 pour cent et les frais ajouter.

JAS. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat' District Supérieur Paroisse d'Orleans.

## Ventes pour Taxes d'Etat de Proprietes Foncieres.

L'ETAT DE LA LOUISIANE vs. LES DELINQUANTS DE TAXES—PAROISSE D'ORLEANS, SIXIEME DISTRICT.

En vertu de l'autorité en moi addressé par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de devant de la maison de Cour où siège la Cour Civile de District de la dite paroisse est tenue, étant sur l'allée St. Antoine, dans le Second District de cette ville, durant les heures légales, pour les ventes judiciaries, commençant à 11 heures A. M. le 3ème jour de Janvier, A. D. 1885, et à continuer chaque jour suivant, jusqu'à ce que les dites ventes soient complétées toutes ces propriétés immeubles sur lesquelles les dites taxes sont maintenant dûes à l'Etat de la Louisiane et à la paroisse d'Orléans, pour enforcer la collection des taxes assessées dans les années 1882 et 1883, ensemble avec les intérêts ci-dessus, du 31ème jour de Décembre de l'année dans laquelle les dites taxes étaient dûes, au taux de 1 pour cent par mois jusqu'au paiement, ainsi que tous les frais ci dessus.

Les noms des dits élinquants payeurs de taxes, le montant des taxes dûes par chacun sur l'assessement de la dite année, et les propriétés immeubles assessée à chacun, pour vente être offertes encomme suit:

ZIMMERMAN, SUC. HENRI—
Taxe de 1882, montant à..............$4 20
Taxe de 1883, montant à..............4 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chestnut, Camp, Milan et Marengo, désignés comme lots Nos. 2 et 3 de l'ilot No. 264; les dits lots Nos. 2 et 3 mesurent chaque 29 pieds 1 pouce de face sur une profondeur de 103 pieds.

Le dit jour de vente, je vendrai telle portion spécifiée de chaque dite propriété ainsi quelles seront désignées par chaque débiteur, et en cas que le débiteur n'aurait pas désigné un nombre suffisant de propriétés, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre quantité de chaque propriété specifiée, de tel débiteur. A l'acquéreur qui achètera pour le montant des taxes, intérêts et frais dûs par le dit débiteur la vente sera sans appréciation, comptant, en monnaie légale des Etats Unis, et la propriété vendu sera rachetable durant l'espace d'un an en payant le prix d'achat avec 20 p ou cent et les frais a ajouter.

JAS. D. HOUSTON.
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur Paroisse d'Orléans.

## Ventes pour Taxes d'Etat de Proprietes Foncieres.

L'ETAT DE LA LOUISIANE vs. LES DELINQUANTS DE TAXES—PAROISSE D'ORLEANS, SEPTIEME DISTRICT.

En vertu de l'autorité en moi addressé par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de devant de la maison de Cour où siège la Cour Civile de District de la dite paroisse est tenue, étant sur l'allée St. Antoine, dans le Second District de cette ville, durant les heures légales, pour les ventes judiciaries, commençant à 11 heures A. M. le 10ème jour de Janvier, A. D. 1885, et à continuer chaque jour suivant, jusqu'à ce que les dites ventes soient complétées toutes ces propriétés immeubles sur lesquelles les dites taxes sont maintenant dûes à l'Etat de la Louisiane et à la paroisse d'Orléans, pour enforcer la collection des taxes assessées dans les années 1882 et 1883, ensemble avec les intérêts ci-dessus, du 31ème jour de Décembre de l'année dans laquelle les dites taxes étaient dûes, au taux de 1 pour cent par mois jusqu'au paiement, ainsi que tous les frais ci dessus.

Les noms des dits élinquants payeurs de taxes, le montant des taxes dûes par chacun sur l'assessement de la dite année, et les propriétés immeubles assessée à chacun, pour être offertes en vente comme suit:

WILLIS, SANDY—
Taxe de 1882, montant à..............96c
Taxe de 1883, montant à..............96c
Deux certains lots et la moitié d'un autre certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marie, Jackson, Cohn et Huitième, désignés comme les lots Nos. 13 et 14 et la moitié du lot No. 15 de l'ilet No. 263, les dits lots Nos. 13 et 14 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de [illegible] pieds; la moitié du lot No. 15 mesure [illegible] pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 120 pieds, le lot No. 13 forme l'encoignure des rues Jackson et Huitième.

WHITTAKER, W. H.—
Taxe de 1882, montant à..............90c
Taxe de 1883, montant à..............90c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Clinton, Lowerline, Zimple et Troisième, désignés comme les lots Nos. 14 et 15 de l'ilet No. 126; les dits lots Nos. 14 et 15 mesurent chaque 36 pieds de face à la rue Zimple sur une profondeur de 120 pieds; les dits lots Nos. 14 et 15 forment l'encoignure des rues Zimple et Clinton.

WILSON, RICHARD—
Taxe de 1883, montant à..............60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Adams, Hillary, Burthe et Deuxième, désigné comme lot No. 6 de l'ilet No. 103; le dit lot No. 6 mesure 30 pieds de face à la rue Burthe sur une profondeur de 150 pieds.

WEAVER, ALBERT—
Taxe de 1883, montant à..............$3 60
Deux certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Adams, Hillary, Zimple et Troisième, désigne comme lots Nos. 12 et 13 de l'ilet No. 124; les dits lots Nos. 12 et 13 mesurent 62 pieds de face à la rue Zimple sur 120 pieds de profondeur

WASHINGTON, Vve ELIZA—
Taxe de 1883, montant à..............$1 80
Une portion d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situées dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Cambronne, Madison, Jeannette et Cinquième, désignée comme une portion du lot No. 8 de l'ilet No. 179; la dite portion du lot No. 8 mesure 25 pieds de face à la rue Jeannette sur une profondeur de 50 pieds.

YOUNG, SUC. DANIEL—
Taxe de 1882, montant à..............96c
Taxe de 1883, montant à..............96c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Washington, Burdette, Levee et le Mississippi, désignés comme lots Nos. 4 et 5 de l'ilet No. 10, les dits lots Nos. 4 et 5 mesurent ensemble 78 pieds de face à la rue Levee une profondeur de 80 pieds.

YOUNG, J., ET J. AUGUSTIN—
Taxe de 1882, montant à..............90c
Taxe de 1883, montant à..............90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hillary, Adams, Hampson et Deuxième, désigné comme lot No. 12 de l'ilet No. 80; le dit lot No. 12 mesure 25 pieds de face à la rue Hillary sur une profondeur de 147 pieds.

ZENNECK, A.—
Taxe de 1882, montant à..............$9 00
Taxe de 1883, montant à..............9 00
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situee dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans mesurant 150 pieds de face au Chemin de la Métairie sur une largeur de 136 pieds sur l'arrière et le devant de la rue Northline, 1081 pieds 6 pouces sur la ligne du Chemin de Fer de New Orleans, St. Louis et Chicago, 1108 pieds sur la ligne Hazeur Frères.

Le dit jour de vente je vendrai telle portion spécifiée de chaque dites propriétés ainsi quelles seront désignées par chaque débiteur, et en cas que le débiteur n'aurait pas désigné un nombre suffisant de propriétés, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre quantité de chaque propriété spécifiée, de tel débiteur, à l'acquéreur qui achètera pour le montant des taxes, intérêts et frais dûs par le dit débiteur, la vente sera sans appréciation, comptant, en monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue sera rachetable durant l'espace d'un an, en payant le prix d'achat, avec 20 pour cent et les frais à ajouter.

JAS. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat' District Supérieur, Paroisse d'Orleans.

## Ventes pour Taxes d'Etat de Proprietes Foncieres.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. LES DELINQUANTS DE TAXES—PAROISSE D'ORLEANS, SEPTIEME DISTRICT.

En vertu de l'autorité en moi addressé par la constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de devant de la maison de Cour en laquelle la Cour Civile de District de la dite paroisse est tenue, étant sur l'Allée St. Antoine, dans le Second District de cette ville, durant les heures légales, pour les ventes judiciaires, commençant à 11 heures A. M. samedi, 3ème jour de janvier, A. D. 1885, et continuant chaque jour successif, jusqu'à ce que les dites ventes soient complétées toutes propriétés immeubles sur lesquelles les dites taxes sont dûes à l'Etat de la Louisiane et paroisse d'Orléans, pour enforcer la collection des taxes assessées dans les années 1882 et 1883, ensemble avec les intérêts ci-dessus, du 31ème jour de décembre de l'année dans laquelle les dites taxes étaient dûes au taux de 1 pour cent par mois jusqu'au paiement, ainsi que tous les frais ci-dessus.

Les noms des dits délinquants payeurs de taxes, le montant des taxes dûes par chacun sur l'assessement de la dite année, et les propriétés immeubles assessées à chacun, pour être offertes en vente comme suit:

JENNINGS, J. B.—
Taxe de 1882, montant à..............$1 20
Taxe de 1883, montant à..............1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Jackson, Holly Grove, Deuxième et Pritchard, désigné comme l'ilet No. 406; le dit ilet mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

JENNINGS, J. B.—
Taxe de 1882, montant à..............$1 20
Taxe de 1883, montant à..............1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hamilton, Holly Grove, Deuxième et Pritchard, désigné comme l'ilet No. 435, le dit ilet No. 435 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

JACOB, R.—
Taxe de 1882, montant à..............60c
Taxe de 1883, montant à..............60c
Dix certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orleans, dans les ilets borné par les rues Clay, Laurel Grove, Collapissa, Treizième et le Chemin de Fer de la Nouvelle Orléans, St. Louis et Chicago, désignés comme lots Nos. 17 à 24, deux tiers dans l'ilet No. 442 et un tiers dans l'ilet No. 444, les dits lots Nos 15 à 21 mesurent 213 pieds de face à la rue Treizième sur une profondeur de 122 pieds, le dit lot No. 22 mesure 30 pieds de face à la rue Treizième sur une profondeur de 122 pieds, les dits lots Nos. 23 et 24 mesurent 60 pieds de face à la rue Laurel Grove sur une profondeur de 122 pieds le dit lot No. 22 forme l'encoignure des rues Treizième et Laurel Grove.

JUDIE VICTOR—
Taxe de 1882, montant à..............18c
Taxe de 1883, montant à..............18c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Burdette, Adams, Nelson et Dixième, désigné comme lot No. 3 de l'ilet No. 348; le dit lot No. 3 mesure 30 pieds de face à la rue Burdette sur une profondeur de 150 pieds.

JENNINGS, J. B.—
Taxe de 1882, montant à..............$1 20
Taxe de 1883, montant à..............1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Jackson, Holly Grove, Belfast et Douzième, désigné comme l'ilet No. 397, le dit ilet No. 397 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

JENNINGS, J. B.—
Taxe de 1882, montant à..............$1 20
Taxe de 1883, montant à..............1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Hamilton, Holly Grove, Belfast et Douzième, désigné comme l'ilet No. 398, le dit ilet No. 398 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

JORDAN, Mme JNO.—
Taxe de 1882, montant à..............60c
Taxe de 1883, montant à..............60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Cambronne, Madison, Levée et le Mississippi, désigné comme le lot No. 9 de l'ilet No. 6; le dit lot No. 9 mesure 33 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 125 pieds.

JACOBS, CHARLOTTE—
Taxe de 1883, montant à..............$1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Lowerline, Général Scott, Wall et Esther, désigné comme le lot No. 12 de l'ilet No. 24; le dit lot No. 12 mesure 43 pieds de face à la rue Wall sur une profondeur de 142 pieds; le dit lot No. 12 forme l'encoignure des rues Wall et Lowerline.

JACKSON, ABRAM—
Taxe de 1883, montant à..............1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hillary, Clinton, DeArmas et Macarty, désigné comme lot No. 8 de l'ilet No. 40; le dit lot No. 8 mesure 30 pieds de face à la rue Hillary sur une profondeur de 107 pieds.

JAMAIN, V.—
Taxe de 1882, montant à..............48c
Taxe de 1883, montant à..............48c
Sept certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Laurel Grove, Hamilton, Napoleon et Neuvième, désignés comme lots Nos. 30 à 36 de l'ilet No. 300, les dits lots Nos. 30, 31, 32 et 33 mesurent 120 pied de face à la rue Hamilton sur une profondeur de 120 pieds, le lot No. 34 mesure 30 pieds de face à la rue Hamilton sur une profondeur de 120 pieds; les lots Nos. 35 et 36 mesurent 60 pieds de face à la rue Napoléon sur une profondeur de 150 pieds, le dit lot No. 34 forme l'encoignure des rues Hamilton et Napoléon.

JOHNSON, MARY—
Taxe de 1882, montant à..............$2 40
Taxe de 1883, montant à..............2 40
Deux certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Léonidas, Zimple et Troisième, désignés comme les lots Nos. 36 et 37 de l'ilet No. 114; les dits lots Nos. 36 et 37 mesurent 61 pieds de face à la rue Monroe sur une profondeur de 150 pieds.

JACKSON, MARIE S.—
Taxe de 1882, montant à..............$1 35
Taxe de 1883, montant à..............1 35
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Clinton, Hillary, Zimple et Quatrième, désignés comme les lots Nos. 4, 5 et 6 de l'ilet No. 130; les dits lots Nos. 4, 5 et 6 mesurent 90 pieds de face à la rue Zimple sur une profondeur de 120 pieds.

JOSEPH, EUGENE—
Taxe de 1882, montant à..............$1 80
Taxe de 1883, montant à..............1 80
Un certain lot et l'arrière portion de cinq autres lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Washington, Burdette, Plum et Quatrième, désignés le lot No. 12 et l'arrière portion des lots Nos. 13 à 17 de l'ilet No. 154; le dit lot No. 12 mesure 0 pieds de face à la rue Plum sur une profondeur de 150 pieds; l'arrière portion des lots Nos. 13 à 17 mesurent chaque 20 pieds de face à la rue Plum sur une profondeur de 30 pieds.

KERNER, EDWARD—
Taxe de 1882, montant à..............90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jefferson, Cambronne, Burthe et Deuxième, désigné comme lot No. 9 de l'ilet No. 90; le dit lot No. 9 mesure 30 pieds de face à la rue Cambronne sur une profondeur de 120 pieds.

KNOOR, Mme M. G.—
Taxe de 1882, montant à..............$1 [illegible]
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Jackson, Mary, Seizième et Strelitz, désigné comme l'ilet No. 573; le dit ilet No. 573 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

KNOOR, Mme M. G.—
Taxe de 1882, montant à..............$1 20
Taxe de 1883, montant à..............1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Holly Grove, Hamilton, Dix-septième et Dixon, désigné comme l'ilet No. 609; le dit ilet No. 609 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

KRIES, Mme MARGARET—
Taxe de 1882, montant à..............$1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Madison, Dublin, Burthe et Deuxième, désigné comme lot No. 18 de l'ilet No. 92; le dit lot No. 18 mesure 30 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 117 pieds.

KAY, R.—
Taxe de 1882, montant à..............$1 02
Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jefferson, Léonidas, Marks et Dix-neuvième, désignés comme lots Nos. 11 à 24 de l'ilet No. 647, les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent 60 pieds de face à la rue Léonidas sur une profondeur de 150 pieds, les dits lots Nos. 13 à 21 mesurent 270 pieds de face à la rue Dix-neuvième sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 22 mesure 30 pieds de face à la rue Dix-neuvième sur une profondeur de 120 pieds, les lots Nos. 23 et 24 mesurent 60 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 150 pieds, le dit lot No. 13 forme l'encoignure des rues Dix-neuvième et Léonidas, le dit lot No. 22 forme l'encoignure des rues Dix-neuvième et Jefferson.

KOLE, Mme M.—
Taxe de 1882, montant à..............54c
Taxe de 1883 montant à..............$1 50
Une certaine portion de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les avenues Lac, Lee, Canal et la rue Mercier, désignée comme une portion de l'ilet No. 1, le dit ilet No. 1 mesure 80 pieds de face à l'avenue Canal sur une profondeur de 117 pieds.

KOHN, KARL—
Taxe de 1882, montant à..............$2 [illegible]
Deux certains ilets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornés par les rues Madison, Dublin, Seizième et Dix-septième, désignés comme les ilets Nos. 579 et 580; les dits ilets Nos. 579 et 580 mesurent 680 pieds de face sur une profondeur de 326 pieds.

KNOOR, Mme M. G.—
Taxe de 1882, montant à..............$7 34
Taxe de 1883, montant à..............1 [illegible]
Un certain ilet de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Jackson, Marie, Dix-septième et Strelitz, désigné comme l'ilet No. 596; le dit ilet No. 596 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

KNOOR, Mme M. G.—
Taxe de 1882, montant à..............$[illegible]
Taxe de 1883, montant à..............[illegible]
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Holly Grove, Hamilton, Dix-huitième et Dixon désigné comme l'ilet No. 628, le dit ilet No. 628 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

KOHN, KARL—
Taxe de 1883, montant à..............$1 2[illegible]
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Holly Grove, Hamilton, Dix septième et Strelitz, désigné comme l'ilet No. 598; le dit ilet No. 598 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

KOENIG, R.—
Taxe de 1882, montant à..............60c
Taxe de 1883, montant à..............60c
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Marie, Levée et Quatrième, désigné comme lot No. 31 de l'ilet No. 140, le dit lot No. 31 mesure 30 pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 31 forme l'encoignure des rues Quatrième et Monroe.

KOLLMAN, JNO. C.—
Taxe de 1882, montant à..............$6 00
Taxe de 1883, montant à..............6 00
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par l'avenue Carrollton, les rues Short, Green et Sixième, désigné comme l'ilet No. 213, le dit ilet No. 213 mesure 361 pieds de face sur une profondeur de 275 pieds.

KOLLMAN, JOHN C.—
Taxe de 1882, montant à..............$4 [illegible]
Taxe de 1883, montant à..............4 [illegible]
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Washington, Short, Green et Sixième, désigné comme l'ilet No. [illegible], le dit ilet mesure [illegible] pieds de face sur une profondeur de 275 pieds.

KIDD, HERMAN—
Taxe de 1882, montant à..............$4 50
Taxe de 1883, montant à..............4 50
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Short, Huso, Commercial et Pearl, désignés comme les lots Nos. 2 à 6 de l'ilet No. 52, les dits Nos. 2 à 6 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Short sur une profondeur de 120 pieds.

KIDD, HERMAN—
Taxe de 1882, montant à..............$1 80
Taxe de 1883, montant à..............$1 80
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Short, Huso, Commercial et Pearl, désignés comme lots Nos. 9 et 10 de l'ilet No. 52, les dits lots Nos. 9 et 10 mesurent 130 pieds de face à la rue Huso une profondeur de 130 pieds.

KOLLMAN, JNO. C.—
Taxe de 1882, montant à..............$5 40
Taxe de 1883, montant à..............5 40
Un certain lot et une portion d'un lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dublin, Madison, Hampson et Deuxième, désigné comme lot No. 20 et un quart du lot No. 12 de l'ilet No. 86; le dit lot No. 20 mesure 77 pieds de face à la rue Dublin sur une profondeur de 130 pieds; la dite portion du lot No. 12 mesure 15 pieds de face à la rue Hampson sur une profondeur de 77 pieds; le dit lot No. 20 forme l'encoignure des rues Dublin et Hampson.

KERNER, SUC. S.—
Taxe de 1882, montant à..............$4 20
Taxe de 1883, montant à..............4 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue Short, l'avenue Carrollton, les rues Levée et St. Charles, désigné comme lot No. 15 de l'ilet No. 51, le dit lot No. 15 mesure 60 pieds de face à la rue Short sur une profondeur de 127 pieds.

KLEIN, ELIZABETH—
Taxe de 1882, montant à..............$1 20
Taxe de 1883, montant à..............1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Jefferson, Cambronne, Treizième et Collapissa, désigné comme l'ilet No. 452, le dit ilet No. 452 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

KOHN, KARL—
Taxe de 1883, montant à..............$1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Monroe, Léonidas, Quinzième et Edinburgh, désigné comme l'ilet No. 530; le dit ilet No. 530 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

KOHN, KARL—
Taxe de 1882, montant à..............$1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Hamilton, Holly Grove, Seizième et Strelitz, désigné comme l'ilet No. 571; le dit ilet No. 571 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

KOLLMAN, JOHN C.—
Taxe de 1882, montant à..............$7 20
Taxe de 1883, montant à..............7 20
Douze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Cambronne, Madison, Zimple et Troisième, désignés comme les lots Nos. 6 à 17 de l'ilet No. 117; les dits lots Nos. 6 à 9 mesurent 120 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 10 mesure 30 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 120 pieds; les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent 60 pieds de face à la rue Zimple sur une profondeur de 150 pieds; le dit lot No. 13 mesure 30 pieds de face à la rue Cambronne sur une profondeur de 120 pieds; les dits lots Nos. 14, 15, 16 et 17 mesurent 120 pieds de face à la rue Cambronne sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 10 forme l'encoignure des rues Madison et Zimple; le dit lot No. 13 forme l'encoignure des rues Cambronne et Zimple.

KOLLMAN, JNO. C.—
Taxe de 1882, montant à..............$1 20
Taxe de 1883, montant à..............1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue Short, l'avenue Carrollton, les rues Levée et St. Charles, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. 51; le dit lot No. 4 mesure 50 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 80 pieds.

KOLLMAN, JNO.—
Taxe de 1882, montant à..............$3 00
Taxe de 1883, montant à..............3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue Short, l'avenue Carrollton, les rues Levée et St. Charles, désigné comme lot No. 2 de l'ilet No. 51; le dit lot No. 2 mesure 60 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 133 pieds.

KOLLMAN, JNO.—
Taxe de 1882, montant à..............$3 00
Taxe de 1883, montant à..............2 40
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Burdette, Washington, Levée et Macarty, désignés comme les lots Nos. 5 et 4 de l'ilet No. 27; le lot No. 4 mesure 39 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 128 pieds, le dit lot No. 5 mesure 29 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 102 pieds.

KOLLMAN, ALEX.—
Taxe de 1882, montant à..............$1 80
Taxe de 1883, montant à..............1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Adams, Hillary, DeArmas et Macarty, désigné comme lot No. 2 de l'ilet No. 39, le dit lot No. 2 mesure 30 pieds de face à la rue Adams sur une profondeur de 107 pieds.

Le dit jour de vente, je vendrai telle portion spécifiée de chaque dites propriété ainsi quelles seront désignées par chaque débiteur, et en cas que le débiteur n'aurait pas désigné un nombre suffisante de propriétés, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre quantité de chaque propriété spécifiée, de tel débiteur, à l'acquéreur qui achèterapour le montant des taxes, intérêts et frais dus par le dit débiteur la vente sera sans appréciation, comptant en monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue sera rachetable durant l'espace d'un an, en payant le prix d'achat avec 20 pour cent et les frais ajoutés.

JAS. D. HOUSTON.
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur Paroisse d'Orléans.

## Ventes pour Taxes d'Etat de Proprietes Foncieres.

L'ETAT DE LA LOUISIANE vs. LES DELINQUANTS DE TAXES—PAROISSE D'ORLEANS, SEPTIEME DISTRICT.

En vertu de l'autorité en moi addressé par la constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de la maison de Cour en laquelle la Cour Civile de District de la dite paroisse est tenue, étant sur l'Allée St. Antoine, dans le Second District de cette ville, durant les heures legales, pour les ventes judiciaires, commençant à 11 heures A. M., samedi, 27ème jour de Décembre, A. D. 1884, et continuant chaque jour successif, jusqu'à ce que les dites ventes soient complétées toutes propriétés immeubles sur lesquelles les dites taxes sont dûes, à l'Etat de la Louisiane et paroisse d'Orléans, pour enforcer la collection des taxes assessées dans les années 1882 et 1883, ensemble avec les intérêts ci-dessus, du 31ème jour de Décembre de l'année dans laquelle les dites taxes étaient dues au taux de 1 pour cent parmois jusqu'au paiement, ainsi que tous les frais ci-dessus. Les noms les dits délinquants payeurs de taxes, le montant des taxes dûes par chacun sur l'assessment de la dite année, et les propriétés immeubles assessées à chacun pour être offertes envente comme suit:

ADAMS, [illegible]—
Taxe de 1882, montant à..............$1 80
Taxe de 1883, montant à..............1 80
Deux certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues [illegible] Zimple et Quatrième désignés comme lots Nos. 1 et 2 de l'ilet No. [illegible] Nos. 1 et 2 mesurent 59 pieds de face à la rue Zimple sur une profondeur de 120 [illegible] le lot No. 1 forme l'encoignure de [illegible] Zimple et Quatrième.

AMERICAN POWDER CO.—
Taxe de 1882, montant à..............$5 40
Un certain ilet de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Monroe, Marie, Collapissa et Quatrième, désigné comme l'ilet No. 472, le dit ilet mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

ALBERT, JESSIE—
Taxe de 1882, montant à..............$2 40
Taxe de 1883, montant à..............2 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Léonidas, Napoléon et Neuvième, désigné comme lot No. 305, le dit ilet mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

ARNOULT, [illegible] B. G.—
Taxe de 1882, montant à..............12c
Taxe de 1883, montant à..............12c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Cambronne, Madison, Dixième et Neuvième, désigné comme le lot No. 6 de l'ilet Nos. 308 et 325; le dit lot No. 6 mesure 31 pieds de face à la rue Cambronne sur une profondeur de 150 pieds.

ANDRE, GEORGE—
Taxe de 1882, montant à..............$1 20
Taxe de 1883, montant à..............1 20
Un certain lot et une portion d'un autre certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Levée, Marie et Quatrième, désignés comme lot No. 8 et [illegible] de l'ilet No. 140, le [illegible] pieds de face à la rue [illegible] sur une profondeur de 80 pieds.

ANTOINE, L.—
Taxe de 1882, montant à..............24c
Taxe de 1883, montant à..............24c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dublin, Madison, Neuvième et Napoléon, désignés comme les lots Nos. 17 et 18 de l'ilet No. 309; les dits lots Nos. 17 et 18 mesurent 54 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 117 pieds.

ASKEW, THOS.—
Taxe de 1882, montant à..............30c
Taxe de 1883, montant à..............30c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jefferson, Léonidas, Green et Septième, désignés comme lots Nos. 16 et 17 de l'ilet No. 229; les dits lots Nos. 16 et 17 mesurent 50 pieds de face à la rue Septième sur une profondeur de 150 pieds.

AUBERT, H. A.—
Taxe de 1882, montant à..............24c
Taxe de 1883, montant à..............24c
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Laurel Grove, Hamilton, Napoléon et Neuvième, désignés comme lots Nos. 19, 20, 21 et 22 de l'ilet No. 300; les dits lots Nos. 19, 20, 21 et 22 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Laurel Grove sur une profondeur de 120 pieds, le dit lot No. 22 forme l'encoignure des rues Laurel Grove et Neuvième.

ANTODINE, L.—
Taxe de 1882, montant à..............12c
Taxe de 1883, montant à..............12c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dublin, Madison, Neuvième et Napoléon, désigné comme lot No. 25 de l'ilet No. 309; le dit lot No. 25 mesure 30 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 117 pieds.

AUBERT, E.—
Taxe de 1882, montant à..............[illegible]
Taxe de 1883, montant à..............[illegible]
Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hamilton, Laurel Grove, Napoléon et Dixième, désignés comme lots Nos. 6 à 11 de l'ilet No. 331; les dits lots Nos. 6, 7, 8 et 9 mesurent 120 pieds de face à la rue Laurel Grove sur une profondeur de 120 pieds; le lot No. 10 mesure 30 pieds de face à la rue Laurel Grove sur une profondeur de 120 pieds; le lot No. 11 mesure 30 pieds de face à la rue Napoléon sur une profondeur de 150 pieds; le dit lot No. 10 forme l'encoignure des rues Laurel Grove et Napoléon.

AUSTIN, Mme ANNE—
Taxe de 1882, montant à..............[illegible]
Taxe de 1883, montant à..............[illegible]
Un certain lot et une portion d'un certain lot et la moitié de deux certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Léonidas, Jefferson, Levée et le Mississippi, désignés comme le lot No. [illegible] une portion du lot No. 6 et la moitié des lots Nos. 7 et 8 de l'ilet No. 4, [illegible] à la rue Levée.

AUGUSTIN, D.—
Taxe de 1882, montant à..............[illegible]
Taxe de 1883, montant à..............[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible], Washington, Commercial et [illegible], désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. [illegible], le dit lot No. 4 mesure 30 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 120 pieds.

AUGUSTIN, J.—
Taxe de 1883, montant à..............[illegible]
Une portion d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Adams, Hillary, Burthe et Deuxième, désignée comme une portion du lot No. [illegible] de l'ilet No. 98, la dite portion du lot No. [illegible] mesure 30 pieds de face à la rue Hillary sur une profondeur de 137 pieds.

BOWERS, WM. B.—
Taxe de 1883, montant à..............[illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Short, Washington, Burthe et [illegible], désignés comme lots Nos. 14 et 15 de l'ilet No. [illegible], les dits lots Nos. 14 et 15 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Short sur une profondeur de [illegible] pieds.

BECKER, SUC. [illegible]—
Taxe de 1883, montant à..............[illegible]
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jefferson, Léonidas, Zimple et Quatrième, désignés comme lots Nos. 8, 9 et 10 de l'ilet No. 136; les dits lots Nos. 8, 9 et 10 mesurent [illegible] pieds de face à la rue Léonidas sur une profondeur de 109 pieds; le dit lot No. 10 forme l'encoignure des rues Léonidas et Quatrième.

BOURGEOIS, ADELE—
Taxe de 1883, montant à..............[illegible]
Une portion de deux certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Marie, Levée et Quatrième, désignée comme une portion des lots Nos. 6 et 7 de l'ilet No. 140, la dite portion du lot No. 6 mesure 5 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 120 pieds, la dite portion du lot No. 7 mesure 26 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 80 pieds.

BOSTICK, AUSTIN—
Taxe de 1883, montant à..............[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Clinton, Hillary, Anne et DeArmas, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. 44, le dit lot No. 4 mesure 30 pieds de face à la rue DeArmas sur une profondeur de 105 pieds.

BRIDGE, E. G.—
Taxe de 1883, montant à..............[illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Lowerline, Millaudon, Macarty et Commercial, désignés comme lots Nos. 12 et 13 de l'ilet No. 43; les dits lots Nos. 12 et 13 mesurent chaque [illegible] pieds de face à la rue Macarty sur une profondeur de 150 pieds.

BARTCHAY, M. A. K.—
Taxe de 1882, montant à..............[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Lowerline, Clinton, Hampson et Deuxième, désigné comme lot No. 22 de l'ilet No. 78; le dit lot No. 22 mesure 30 pieds de face à la rue Deuxième sur une profondeur de 138 pieds.

BARTLETT, Miss M. W.—
Taxe de 1882, montant à..............[illegible]
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Cambronne, Jackson, Plum et Quatrième, désigné comme l'ilet No. [illegible]

BECKER, PHILIP—
Taxe de 1883, montant à..............[illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Cambronne, Madison, Plum et Quatrième, désignés comme lots Nos. 21 et 22 de l'ilet No. [illegible]; les dits lots Nos. 21 et 22 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Cambronne sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. [illegible] forme l'encoignure des rues Cambronne et Plum.

BAKER, JAMES—
Taxe de 1883, montant à..............[illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Marie, Cohn et Huitième, désignés comme les lots Nos. 17 et 18 de l'ilet No. 262; les dits lots Nos. 17 et 18 mesurent [illegible] pieds de face à la rue Huitième sur une profondeur de [illegible] pieds.

BAILEY, W., ET ALDRICH, [illegible]—
Taxe de 1882, montant à..............[illegible]
Taxe de 1883, montant à..............[illegible]
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Dublin, Madison, Plum et Quatrième, désigné comme l'ilet No. 150; le dit ilet No. 150 mesure 301 pieds de face sur une profondeur de 326 pieds.

BETZ, JOHN—
Taxe de 1883, montant à..............[illegible]
Taxe de 1883, montant à..............[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marie, Jackson, Plum et Cinquième, désigné comme lot No. 1 de l'ilet No. 171, le dit lot No. 1 mesure 30 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 120 pieds, le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Jackson et Plum.

BITTER, F. A.—
Taxe de 1882, montant à..............[illegible]
Taxe de 1883, montant à..............[illegible]
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jefferson, Léonidas, Jeannette et Sixième, désignés comme lots Nos. 13, 14 et 15 de l'ilet No. 196; les dits lots Nos. 13, 14 et 15 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Sixième sur une profondeur de 120 pieds, le dit lot No. [illegible] forme l'encoignure des rues Sixième et Léonidas.

BITTEN, EDOUARD—
Taxe de 1882, montant à..............[illegible]
Taxe de 1883, montant à..............[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Washington, Burdette, Cohn et Septième, désigné comme le lot No. 18 de l'ilet No. 245, le dit lot No. 18 mesure 30 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 120 pieds.

BARRERE, JACQUES—
Taxe de 1882, montant à..............[illegible]
Douze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue Short, l'avenue Carrollton les rues Cypress et Neuvième, désignés comme lots Nos. [illegible] de l'ilet No. 257, les dits lots Nos. [illegible] mesurent 150 pieds de face à l'avenue Carrollton sur une profondeur de 107 pieds 6 pouces; les dits lots Nos. 18 à 24 mesurent [illegible] pieds de face à la rue Neuvième sur une profondeur de [illegible] pieds; le dit lot No. 1 forme l'encoignure de l'avenue Carrollton et la rue Cypress, le dit lot No. [illegible] forme l'encoignure des rues Short et Cypress.

BRONZEMA, CAROLINE—
Taxe de 1882, montant à..............[illegible]
Taxe de 1883, montant à..............[illegible]
Sept certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jefferson, Léonidas, Green et Septième, désignés comme lots Nos. 7 à 13 de l'ilet No. [illegible]; les dits lots Nos. 7 à 11 mesurent 123 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 100 pieds, le dit lot No. 12 mesure 30 pieds de face à la rue Septième sur une profondeur de 150 pieds, le dit lot No. 13 mesure 30 pieds de face à la rue Septième sur une profondeur de 150 pieds, le dit lot No. 12 forme l'encoignure des rues Jefferson et Septième.

BARTON, L.—
Taxe de 1882, montant à..............[illegible]
Taxe de 1883, montant à..............[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jefferson, Léonidas, Green et Septième, désigné comme lot No. 23 de l'ilet No. 229; le dit lot No. 23 mesure 25 pieds de face à la rue Green sur une profondeur de 125 pieds.